

# GT DOMAINE 28/09/2016

## Déclaration liminaire

Montreuil, le 05/10/2016

GT DOMAINE

Nous ne pouvons aborder ce groupe de travail sans indiquer que la CGT Finances Publiques s'inscrit résolument dans l'action de la confédération CGT au côté de FO, la FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FIDL pour l'abrogation de la loi travail.

La réussite de la journée d'action du 15 septembre est incontestable : le nombre de manifestants dépasse celui du 5 juillet et approche celui de fin juin. Dans le monde médiatique, notamment, nombreux sont ceux qui ont été surpris par la densité des manifestations et l'état d'esprit qui y régnait.

Le mouvement entamé le 9 mars n'est pas terminé. La CGT continuera de se battre pour empêcher l'application de cette loi, mesure par mesure, dans les entreprises privées avec les salariés et pour stopper toute velléité de transposer sa logique aux administrations publiques.

Le 19 septembre 2016 a été publié le décret portant création de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE). Annoncé par une communication du conseil des ministres du 20 janvier, cette transformation du service France Domaine de l'administration centrale de la DGFIP, fait de la DIE le bras armé du gouvernement en matière de politique immobilière de l'Etat. Le terme « politique » est probablement exagéré quand on sait qu'elle se résume à rationaliser les espaces de travail avec un objectif de 12m<sup>2</sup> de surface utile nette par poste de travail. Cette logique austéritaire fait échos aux 1815 suppressions d'emplois aux Finances. L'administration poursuit ainsi son entreprise systématique de démantèlement de la DGFIP et le GT d'aujourd'hui ne peut que confirmer cette opinion.

En effet, à l'ordre du jour de ce groupe de travail, s'ajoutent au « renforcement » des services de PIE en territoires des bouleversements majeurs pour les services de gestion et d'évaluation domaniale. Ce faisant, l'administration amorce un mouvement clair vers le démantèlement des services départementaux des domaines.

La CGT Finances Publiques avait déjà signalé à la Direction Générale que la communication du conseil des ministres ne commandait pas de restructuration des services en gestion et en évaluation... à moins que les économies en emplois ne servent à financer les postes nécessaires au renfort et à la mise en place des RRPIE.

Cette lecture a été confirmée lors d'une des audiences auprès des directions régionales et départementales sollicitées par les collègues et leurs organisations syndicales au cours des mois d'août et de septembre.

En ce qui concerne les RRPIE, si le Gouvernement a toujours présenté la politique immobilière de l'Etat comme s'inscrivant dans une logique interministérielle et régionalisée, force est de constater que l'interministérialité s'inscrit jusque dans la composition de ces services et ceci malgré les propos rassurants tenus par la DGFIP qui présentait la création de la DIE au sein de la DGFIP comme une victoire.

C'est une étrange construction qui nous est présentée pour les RRPIE ! Sur les DRFiP concernées :

- ▶ deux postes de RRPIE seront pourvus par un accueil en position normale d'activité (PNA) de deux ingénieurs des Ponts, Eaux et Forêts ;
- ▶ ailleurs, des postes d'adjoints ou de chargés de missions sont ouverts à des cadres supérieurs originaires d'autres administrations.

En ouvrant des postes pour des compétences diverses à des niveaux hiérarchiques divers pour certaines DRFiP, cherche-t-on réellement à apporter des compétences nécessaires qui ne peuvent être pourvues en interne ? Ne fait-on pas plutôt de l'interministérialité pour une raison d'affichage ?

Et sur la méthode, nous constatons que la Direction Générale a avancé de son côté sans attendre que le cycle de discussions en cours avec les organisations syndicales soit achevé. Ainsi, une circulaire datée du 11 août 2016 annonçait déjà les modalités de ce renforcement accompagnées de fiches de postes publiées ou en cours de publication ! Localement, l'affectation de chargés de missions inspecteurs, en l'occurrence ALD, a déjà été mise en œuvre.

Pour ce qui est de la mission de gestion domaniale, vous annoncez la mise en place des Pôles de Gestion Départementaux (PGD) au niveau régional et le maintien des Services Locaux des Domaines (SLD) dans les départements. Ces derniers n'auront cependant qu'une mission de front office et verront une partie de leurs tâches transférées purement et simplement dans les PGD. Le seul chiffre avancé est celui d'un transfert de 30% des charges des SLD au niveau régional. Il ne correspond pas au sentiment des collègues sur le terrain et nous y reviendrons. Toujours est-il que les documents fournis ne comportent ni chiffrage des charges de travail et des effectifs des SLD actuels, ni répartition des charges et effectifs après restructuration.

Nous faisons le même constat pour les Pôles d'Évaluation Départementaux (PED), qui regrouperont purement et simplement les services d'évaluation actuels au niveau supradépartemental. Aucun chiffre n'est fourni. Cependant, on imagine bien que la réduction d'un tiers des évaluations domaniales attendue du relèvement des seuils et de la non réalisation d'avis officieux a été intégrée à vos calculs, alors qu'il ne s'agit à ce stade que d'un projet !

Concernant le volet « ressource humaines » de ce groupe de travail, il est pour le moins inquiétant que vous ne prévoyiez que l'inscription des missions/structures « PGD » et « PED » et non les autres missions domaniales. En laissant les SLD noyées dans la mission/structure « services de direction », le risque est grand de voir les directions locales s'en servir comme viviers de suppressions d'emplois. La CGT Finances Publiques revendique pour sa part la création de missions/structures au TAGERFIP pour toutes les catégories et pour toutes les missions domaniales : gestion, évaluation, vente mobilière et GPP.

Pour ce qui est des pôles, vous avancez mise en place de recrutement à profil pour la catégorie A, conformément aux lignes directrices de la DGFIP de mai 2016. La CGT rappelle sa ferme opposition aux postes à profil, source d'injustice et d'arbitraire, et exige que toutes les affectations soient examinées en CAPN.

De plus, il est regrettable que, si toutes les catégories de personnels (A, B et C) soient mentionnées, aucun élément sur les doctrines d'emplois ne soient fournies, malgré les demandes répétées de la CGT.

Concernant la note du 27 mai 2016, l'administration se sent obligée de se défendre produisant un document complémentaire sous forme de questions/réponses dont le projet nous est présenté. Il y est écrit qu'« *il ne s'agit en aucun cas de rechercher une validation du consultant, qui serait en quelque sorte habilité à remettre en cause notre étude* ». Mais en même temps, tous le processus expliqué, pour le moins alambiqué, dans une « *démarche partenariale* », oublie le sens même notre mission de contrôle des transactions immobilières des collectivités définie par les décrets de 1986, 1995 et 2001. Et quoiqu'en dise l'administration, le nouveau dispositif s'écarte bien du contrôle pour tendre vers l'accord. L'évaluateur dans cet exercice sera mis sur le grill.

Quant à la définition des dossiers à enjeux nécessitant la livraison du rapport d'évaluation, ça en devient à la tête du client, notamment en fonction de la docilité ou du pouvoir de nuisance du consultant : sont retenues comme évaluations à enjeu, « *celles pour lesquelles une intervention politique est avérée ou probable* ».

La présentation du projet de charte d'évaluation visant à refonder des relations avec les collectivités locales s'inscrit dans la même logique partenariale et s'offre le luxe de vendre les relèvements des seuils. Et toute honte bue, le document affirme dans un même paragraphe que l'obligation de saisine du Domaine répond aux objectifs d'une plus grande transparence de l'action publique en matière immobilière et d'un meilleur contrôle de la dépense publique.

C'est au contraire pour répondre à cet objectif de service public que la CGT Finances Publiques et les agents des Domaines, soutenus par leurs collègues s'opposent au relèvement des seuils et à la non réalisation des évaluations officieuses.

Soucieuse des missions domaniales et des conditions de travail des agents des Domaines, la CGT Finances Publiques a initié, avec Solidaires Finances Publiques et FO DGFIP une pétition nationale, signée à ce jour par près de 800 agents qui exigent :

- ▶ **l'arrêt des suppressions d'emplois ;**
- ▶ **le maintien des services gestion et évaluation de plein exercice dans tous les départements, avec les moyens en effectifs et en formation nécessaires ;**
- ▶ **le maintien des seuils actuels de consultations et des évaluations officieuses ;**
- ▶ **le renforcement de la DNID pour sa mission d'appui et de soutien des services locaux ;**
- ▶ **une ACF à hauteur de 2000 euros annuels pour tous les inspecteurs et de même nature aux agents B et C sur les missions domaniales, reconnaissant l'expertise et les sujétions particulières.**